

Rapport Annuel 2025



Les Producteurs
de bovins de la
Mauricie



Table des matières

Avis de convocation	2
Projet d'ordre du jour	4
Procédure des assemblées délibérantes	6
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 février 2025.....	8
Représentants 2025	20
Rapport des activités 2025	22
États financiers au 31 décembre 2025.....	I
Procédures d'élections proposées	X

Avis de convocation

Avis de convocation

Trois-Rivières, le 29 janvier 2026

Les Producteurs
de bovins de la
Mauricie



Objet : Assemblées générales annuelles (AGA) des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) et du groupe au Plan conjoint

À tous les producteurs et productrices de bovins de la Mauricie,

Par la présente, vous êtes convoqués aux AGA des PBM et du groupe au Plan conjoint des producteurs et productrices de bovins de la Mauricie. Ces rencontres se tiendront successivement à la date, l'heure et l'endroit suivants :

Date : Jeudi 12 février 2026
Heure : 10 h 00 (inscriptions dès 9 h 30)
Endroit : Restaurant Normandin
1350 Bd des Récollets, Trois-Rivières, QC, G8Z 4L5

Inscription obligatoire, communiquez avec nous au ebedard@mauricie.upa.qc.ca ou au 819 378-4033, poste 245

**Dîner gratuit et
Prix de présences**

Cette année, nous tiendrons deux consultations légales dans le cadre de l'assemblée générale annuelle (AGA) du groupe au Plan conjoint. Vous pouvez en prendre connaissance au verso de l'ordre du jour de la page ci-jointe.

En plus des procédures habituelles, les représentants des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) seront présents pour vous présenter les activités générales de la Fédération.

Nouveauté !

Cette année, l'AGR se déroulera en plénière tout au long de la journée. Cette nouvelle formule vise à favoriser les échanges constructifs entre les participants, toute catégorie confondue, et à faire connaître tous les travaux réalisés par les différents secteurs.

Veuillez prendre note que les points suivants ne seront pas lus lors de l'assemblée de votre Syndicat, mais seulement adoptés :

- Adoption des procédures des assemblées délibérantes
- Adoption du procès-verbal de l'AGA 2025
- Adoption du procès-verbal de l'AGA du groupe au Plan conjoint 2025



Avant l'adoption en assemblée, vous pourrez prendre connaissance à l'avance de ces points, dès le 9 février 2026, via notre site internet au : <https://www.mauricie.upa.qc.ca/citoyen/a-propos/syndicats-specialises/producteurs-de-bovins-de-la-mauricie>

En espérant que vous serez de ceux et celles qui se feront un devoir de participer à ces AGA, veuillez recevoir, Madame, Monsieur mes cordiales salutations.



Josée Tardif, secrétaire
Producteurs de bovins de la Mauricie

RAPPEL — DROIT DE VOTE

Nous vous rappelons que les producteurs qui sont en droit de voter à l'assemblée du Syndicat sont les producteurs qui ont dûment signé leur bulletin d'adhésion au Syndicat et que leur fondé de pouvoir est en règle. Cependant, tous les producteurs qui mettent en marché des bovins ont le droit de vote au groupe au Plan conjoint (le fondé de pouvoir doit être en règle). N'hésitez pas à contacter Mme Émilie Bédard pour faire les changements appropriés au 819 378-4033, poste 245.

En cas de tempête, veuillez contacter Mme Émilie Bédard 819 378-4033, poste 245 pour vous assurer de la tenue de la rencontre.

Projet d'ordre du jour

Projet d'ordre du jour

9 h 30 ACCUEIL ET INSCRIPTIONS

TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 10 h 00**
01. Ouverture de l'assemblée annuelle du Syndicat et mot du président des PBM
 02. Adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
 03. Adoption des procédures des assemblées délibérantes
 04. Adoption du procès-verbal de l'AGA des PBM et de l'assemblée de groupe du 7 février 2025
 05. Adoption du rapport des activités 2025
 06. Adoption des états financiers 2025
 07. Nomination d'un expert-comptable pour l'année 2026

TENUE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 10 h 30**
08. Ajournement de l'assemblée générale annuelle et ouverture de l'assemblée du groupe au Plan conjoint

09. **Présentation des dossiers du représentant des Producteurs de bovins du Québec (PBQ)**

12 h 30 Dîner offert sur place — **Réservation obligatoire**

- 13 h 30**
10. Consultations légales des secteurs veau d'embouche et bovin de réforme et veau laitier
 11. Résolutions de secteur
 12. Élections des représentants et substituts pour chacun des secteurs de production
 13. Discussion en groupe
 14. Résolutions en plénière
 15. Nomination des délégués et substituts pour l'AGA du Plan conjoint des PBQ

TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 16 h 00**
16. Levée de l'assemblée de groupe du Plan conjoint et réouverture de l'assemblée du Syndicat
 17. Élection des administrateurs et du président du Syndicat
 18. Nomination des délégués et substituts pour l'AGA des PBQ
 19. Mot du représentant de la Fédération de l'UPA de la Mauricie
- 16 h 30**
20. Levée de l'assemblée générale annuelle du Syndicat

Cette année, nous tiendrons deux consultations légales dans le cadre de l'assemblée générale annuelle (AGA) du groupe au Plan conjoint. Vous pouvez en prendre connaissance au verso de l'ordre du jour de la page ci-jointe.

Cette année, les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) tiendront deux consultations légales dans le cadre de votre assemblée générale annuelle (AGA) de groupes au Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec (Plan conjoint) :

Consultation du secteur veau d'embouche :

1. Consultation du secteur veau d'embouche sur le *Règlement sur les contributions des producteurs de bovins* afin d'avoir une seule méthode de calcul des contributions par tête pour le secteur veau d'embouche et de favoriser une perception plus rapide des contributions des PBQ.

Consultation du secteur bovin de réforme et veau laitier :

2. Consultation du secteur bovin de réforme et veau laitier sur la refonte du *Règlement sur la production et la mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers*.



Procédure des assemblées délibérantes

ARTICLE 1 — LE DROIT DE PAROLE

- a) Lorsqu'un membre ou toute autre personne ayant le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Un membre ayant la parole ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

ARTICLE 2 — LES PROPOSITIONS

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.
- c) Une fois soumise à l'assemblée, la proposition est la propriété de celle-ci et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

ARTICLE 3 — LE DÉBAT

- a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq (5) minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois, s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.
- d) Un amendement doit concerner le même sujet que la proposition et ne peut aller à l'encontre de son principe. Il ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots. L'amendement ne doit pas être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.
- e) Le président peut, avec le consentement de l'assemblée, référer au Syndicat ou à la Fédération un amendement trop technique ou pour lequel l'assemblée ne possède pas suffisamment d'information pour se prononcer.
- f) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé.
- g) On prend le vote en commençant par le sous-amendement. S'il n'y a pas d'autres sous-amendements proposés, on vote sur l'amendement. S'il n'y a pas de nouveaux amendements, on vote sur la proposition principale.
- h) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

ARTICLE 4 — LE VOTE

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix, si l'assemblée est d'accord. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée, à moins que l'assemblée ne réclame le vote secret.
- d) Le président n'a droit de vote qu'au cas de partage égal des voix. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.
- e) Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des voix exprimées.

ARTICLE 5 — LA QUESTION DE PRIVILÈGE ET LE POINT D'ORDRE

- a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles, du lieu de la réunion ou autres faits analogues, il est justifié de soulever une question de privilège.
- b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure n'a pas été respectée, il est justifié de soulever un point d'ordre.
- c) La question de privilège et le point d'ordre sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un orateur, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- d) La question de privilège et le point d'ordre n'ont pas besoin d'être appuyés et doivent être spécifiés clairement et de manière précise. Le président en dispose sans débat.

Note : Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'en alléger le texte.

(30-09-2013)



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 février 2025

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) tenue le vendredi 7 février 2025, à compter de 10 h 20 aux Portes de la Mauricie de Yamachiche.

01. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Vingt et une personnes s'inscrivent à l'assemblée, dont onze producteurs agricoles ayant droit de vote.

ASSISTENT À LA RENCONTRE :

Producteurs de bovins du Québec (PBQ)
M. Steve Harrison, directeur général M. Sébastien Vachon, président Mme Anaïs Gingras, agente à la mise en marché
Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM)
M. Martin Marcouiller, président M. Réjean Gervais, secrétaire, Les Producteurs de lait de la Mauricie Mme Émilie Bédard, secrétaire, Service de la vie démocratique Mme Josée Tardif, conseillère aux syndicats spécialisés
Autres
Jocelyn Jacob, conseiller Bovi-Expert Louise Lévesque, MAPAQ — Mauricie Kim Rémillard, CIUSS/ARPAM

Mme Josée Tardif agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le président des Producteurs de bovins de la Mauricie, M. Steve Beaudry, préside l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous les producteurs et invités présents.

02. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il y a lecture et présentation à l'écran par la secrétaire de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Louis-Joseph Beaudoin appuyée par M. Rémi Jalbert, l'avis de convocation datée du 27 janvier 2025 est adopté à l'unanimité tel que présenté. Il est demandé de laisser le point « Divers » ouvert à tout autre sujet de discussion.

03. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il y a lecture et présentation à l'écran par la secrétaire de l'ordre du jour.

Sur la proposition de M. François Lampron, appuyée par M. William Gélinas le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté. Il est demandé de laisser le point « Divers » ouvert à tout autre sujet de discussion.

04. ADOPTION DES PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Sur la proposition de M. William Gélinas appuyée par M. Rémi Jalbert, les règles de procédures seront lues au besoin. Le tout est unanime.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 1er FÉVRIER 2024

La secrétaire fait une lecture abrégée et présente à l'écran le procès-verbal.

Sur la proposition de Mme Andréanne Dupont appuyée par M. François Lampron, le procès-verbal du 1er février 2024 est adopté à l'unanimité.

06. ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2024

La secrétaire présente le rapport des activités 2024 et les services disponibles pour les membres des Producteurs de bovins de la Mauricie. Le tout est partagé à l'écran.

Sur la proposition de M. Rémi Jalbert appuyée par Mme Andréanne Dupont le rapport des activités 2024 est adopté à l'unanimité.

07. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

La secrétaire fait la présentation des états financiers 2024 et les partages à l'écran. Les produits sont de l'ordre de 37 861 \$ et les dépenses de 40 618 \$ pour un déficit de 2 757 \$.

Sur la proposition de M. Sylvain Cossette appuyée par M. Rémi Jalbert, les états financiers 2024 sont adoptés à l'unanimité.

08. NOMINATION D'UN EXPERT-COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2025

Après discussion, sur la proposition de M. Sylvain Cossette appuyée par M. Fernand Pelletier, les PBM mandatent le SCF Conseils Mauricie inc. pour la compilation des états financiers de la prochaine année. Le tout est adopté à l'unanimité.

09. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT

Sur la proposition de M. Alphonse Pittet appuyée par M. Louis-Joseph Beaudoin, on ajourne l'assemblée générale annuelle et, dans la même proposition, on ouvre l'assemblée du groupe au plan conjoint, il est 10 h 45.

10. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 1er FÉVRIER 2024

Sur la proposition de Mme Andréanne Dupont appuyée par M. François Lampron, le procès-verbal du 1er février 2024 est adopté à l'unanimité.

11. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DU REPRÉSENTANT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC (PBQ)

M. Sébastien Vachon, président des PBQ et M. Steve Harrison, directeur général présentent les faits saillants 2024 :

- Les marchés et perspectives ;
- Sécurité du revenu ;
- Relations publiques et promotions ;
- Santé animale et environnement ;
- Programme qualité et bœuf durable ;
- Communication et vie syndicale ;
- Projets de recherche ;
- Planification stratégique 2025-2029 ;
- Structure de l'organisation ;
- Consultation sur un Programme de soutien pour les entreprises en croissance

Des discussions s'en suivent avec les représentants.

12. CONSULTATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE SOUTIEN CROISSANCE

Êtes-vous en faveur de la mise en place d'un Programme de soutien aux entreprises en croissance selon les paramètres exposés et de l'utilisation des contributions de base à la tête pour alimenter le fonds visant à financer son application ?

**Pour : 8
Contre : 0**

13. DOSSIERS GÉNÉRAUX DE MISE EN MARCHÉ

Les producteurs présents se divisent en ateliers de mise en marché selon leur production.

Ils débattent de leurs dossiers de mise en marché et il y a présentation par les différents représentants des comités de mise en marché :

❶ BOVINS DE RÉFORME

[Cinq (5) producteurs présents ayant droit de vote, quatre (4) observateurs et un (1) secrétaire d'atelier]

Le représentant du comité, M. Alphonse Pittet (substitut), ainsi que Mme Anaïs Gingras, agente à la mise en marché des PBQ présentent les dossiers. M. Réjean Gervais est secrétaire d'atelier.

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2024

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2024

2.1 Mise à jour des pratiques de biosécurité dans les encans du Québec

2.2 Veaux laitiers

2.2.1 Qualité des veaux

2.2.2 Veaux laitiers croisés boucherie

- 2.3 Bovins de réforme
 - 2.3.1 Promotion Bœuf du Québec
 - 2.3.2 Projet Boeuf solidaire

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2025

- 3.1 Veaux laitiers
 - 3.1.1 Veaux laitiers de qualité
- 3.2 Bovins de réforme
 - 3.2.1 Promotion Bœuf du Québec
- 3.3 Projet naisseur-finiisseur de bouvillons de type laitier

4. CONSULTATION SUR LA HAUSSE DE CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES VEAUX LAITIERS

Le CMMBR recommande de hausser la contribution de 1,05 \$ par veau laitier mis en marché, applicable à compter du 1er novembre 2025, pour passer de 0,45 \$ à 1,50 \$ par veau laitier. À titre informatif, la contribution est de 0,45 \$ depuis le 1er mai 2008.

Les producteurs se prononcent sur la consultation :

Êtes-vous en accord avec la consultation du secteur bovins de réforme et veaux laitiers sur une hausse de la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 1,05 \$ par veau laitier mis en marché, applicable à compter du 1er novembre 2025.

Pour : 5
Contre : 0

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

Les personnes présentes discutent de bœuf solidaire, du transport des animaux, de la confiscation des bovins de réformes aux encans, de la coopérative de solidarité Massicotte, d'abattage et découpage à la ferme.

② VEAUX D'EMBOUCHE

[Trois (3) producteurs présents, quatre (4) observateurs et une (1) secrétaire d'atelier]

Le représentant au comité de mise en marché des veaux d'embouche, M. Steve Beaudry et la secrétaire d'atelier, Josée Tardif, poursuivent avec la présentation des dossiers. On y retrouve :

1 ÉTAT DU MARCHÉ EN 2024

2 RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2024

- 2.1 Options de mise en marché
 - 2.1.1 Encans spécialisés
 - 2.1.2 Enchères électroniques
 - 2.1.3 Naisseurs-finiisseurs
- 2.2 Sous-comité création de valeur
- 2.3 Fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec

3 ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2025

- 3.1.1 Encans spécialisés
- 3.1.2 Enchères électroniques
- 3.2 Sous-Comité création de valeur

4 AUTRES SUJETS

On discute du calcul du coût de production qui ne reflète pas la réalité, de la qualité des veaux à l'encan, de l'importance de l'enchère électronique, du Farmbill (subvention déguisée), de la tendance à la diminution du cheptel bovin et du manque de subvention pour le secteur vache-veau au sein du gouvernement.

❶ BOUVILLONS D'ABATTAGE

[Un (1) producteur présent ayant droit de vote]

Le représentant au comité de mise en marché des bouvillons d'abattage M. Claude Lampron étant le seul à son atelier, il sera observateur à d'autres ateliers.

❷ VEAUX DE LAIT

Aucun producteur n'est présent.

❸ VEAUX DE GRAIN

[Deux (2) producteurs présents ayant droit de vote]

Le représentant au comité de mise en marché des veaux de grain, M. Louis-Joseph Beaudoin fait la présentation des dossiers. On y retrouve :

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2024

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE GRAIN EN 2024

- 2.1 Refonte de la mise en marché
- 2.2 Réseau d'expertise
 - Analyse de groupe 2022-2023
 - Journée INPACQ
- 2.3 Historiques de production
- 2.4 Projets en cours et réalisés
 - Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande
 - Évaluation d'un lactoremplacé alternatif pour réduire le dépôt de gras dorsal des génisses croisées Holstein-Angus
 - Réalisation d'une analyse de cycle de vie pour la filière veau
- 2.5 Implications fédérales et provinciales

3. CERTIFICATION

- 3.1 Nouveautés à venir en 2025
- 3.2 Prix de reconnaissance VGQC 2023-2024

4. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

5. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2025

14. **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS ET DES SUBSTITUTS POUR CHAQUE COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ**

En ateliers, les producteurs procèdent à la nomination de leur représentant pour leur comité de mise en marché respectif.

Les critères d'admissibilité sont rappelés.

❶ **BOVINS DE RÉFORME**

Sur la proposition de Mme Andréanne Dupont, appuyée par M. Marc-Antoine Masson, M. Martin Marcouiller est nommé comme président, M. Réjean Gervais comme secrétaire d'élections et Mme Émilie Bédard comme scrutatrice. Dans la même proposition, on procède à l'ouverture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

REPRÉSENTANT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Rémi Jalbert	Mme Andréanne Dupont	Mme Hélène Champagne	Oui, par écrit	Élue

SUBSTITUT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Rémi Jalbert	M. Sylvain Cossette	M. Alphonse Pittet	Oui	Élu

Sur la proposition de Mme Andréanne Dupont, appuyée par M. Marc-Antoine Masson, on procède à la fermeture des élections.

❷ **VEAUX D'EMBOUCHE**

Mme Josée Tardif est désignée respectivement présidente d'élections, secrétaire d'élections et scrutateur sur la proposition de M. Fernand Pelletier, appuyée par M. Steve Beaudry. Le tout est adopté à l'unanimité. Dans la même proposition, on ouvre les élections :

REPRÉSENTANT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. François Lampron	M. Fernand Pelletier	M. Steve Beaudry	Oui	Élu

SUBSTITUT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Fernand Pelletier	M. Steve Beaudry	M. François Lampron	Oui	Élu

Sur la proposition de M. Fernand Pelletier, appuyée par M. François Lampron, on procède à la fermeture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

❸ **BOUVILLONS D'ABATTAGE**

La nomination des représentants sera faite par le conseil d'administration.



④ VEAUX DE LAIT

Aucun producteur n'est présent.

⑤ VEAUX DE GRAIN

M. Louis-Jospeh Beaudoin est désigné respectivement président d'élections, secrétaire d'élections et scrutateur sur la proposition de M. William Gélinas, appuyée par M. Louis-Jospeh Beaudoin. Le tout est adopté à l'unanimité. Dans la même proposition, on ouvre les élections :

REPRÉSENTANT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. William Gélinas	M. Louis-Jospeh Beaudoin	M. Louis-Jospeh Beaudoin	Oui	Élu

SUBSTITUT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Louis-Jospeh Beaudoin	M. William Gélinas	M. William Gélinas	Oui	Élu

Sur la proposition de M. William Gélinas, appuyée par M. Louis-Jospeh Beaudoin, on procède à la fermeture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

15. RÉSOLUTIONS D'ATELIER

Sur la proposition de M. Marc-Antoine Masson, appuyée par M. Rémi Jalbert, la résolution suivante est présentée :

OBJET : PROTECTION DE LA GESTION DE L'OFFRE

- CONSIDÉRANT** la position de neutralité prise par le conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec pour le projet de loi C-282 ;
- CONSIDÉRANT** que le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers est membre à part entière des Producteurs de bovins du Québec ;
- CONSIDÉRANT** que les producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers financent près de 50 % du Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec ;
- CONSIDÉRANT** que les productions sous gestion de l'offre n'ont pas accès à l'assurance stabilisation des revenus agricoles ;
- CONSIDÉRANT** que cette gestion de l'offre a le même effet que l'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les productions admissibles ;
- CONSIDÉRANT** qu'au cours des trois dernières négociations commerciales, les producteurs laitiers ont perdu 9 % de leurs droits de production pour compenser d'autres secteurs de l'économie canadienne ;



- CONSIDÉRANT** qu'en plus des pertes de production, des produits usinés contenant moins de 50 % de produits laitiers viennent éroder 9 % supplémentaires du droit de produire des producteurs laitiers ;
- CONSIDÉRANT** que les producteurs laitiers estiment avoir amplement contribué à l'économie canadienne ;
- CONSIDÉRANT** que le projet de loi C-282 tombe suite à la prorogation du gouvernement, mais que le contexte international met en danger le principe de la gestion de l'offre ;
- CONSIDÉRANT** que le Fonds de promotion et de publicité à l'acquis des producteurs de bovins de réforme soutient les autres secteurs de production des Producteurs de bovins du Québec ;
- CONSIDÉRANT** que toute perte dans la gestion de l'offre mettra en péril plusieurs fermes laitières au Québec, occasionnant ainsi une baisse de cheptel ;
- CONSIDÉRANT** que cette baisse du cheptel rendra les élevages de veaux lourds plus dépendants des importations ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, il est **unanimentement** résolu par LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE BOVINS DE RÉFORME ET DE PETITS VEAUX LAITIERS DE LA MAURICIE RÉUNIS EN ATELIER de demander aux Producteurs de bovins du Québec :

- De reconsidérer leur neutralité face à la demande d'appui qui vise à soutenir les productions sous gestion de l'offre dans les négociations d'ententes internationales ;
- De supporter toute action prise pour garantir qu'aucune perte de droit de produire ne soit imposée aux producteurs de lait dans le futur.

Le tout est adopté à l'unanimité.

Sur la proposition de Mme Andréanne Dupont, appuyée par M. Marc-Antoine Masson, la résolution suivante est présentée :

OBJET : INFORMATIONS AUX PRODUCTEURS DE L'ÉTAT DES BOVINS LIVRÉS À L'ENCAN — CAMÉRA

- CONSIDÉRANT** que la responsabilité d'un producteur qui livre un bovin à l'encan va bien au-delà du chargement à la ferme ;
- CONSIDÉRANT** que le producteur n'a pas (ou peu) d'information sur l'état de son bovin lors de son arrivée à l'encan ni lors de son débarquement et qu'il ne peut en faire la vérification ;
- CONSIDÉRANT** qu'en l'absence d'information, le producteur n'a que très peu de recours en cas de litige ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, il est **unanimentement** résolu par LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE BOVINS DE RÉFORME ET DE PETITS VEAUX LAITIERS DE LA MAURICIE RÉUNIS EN ATELIER de demander au Comité de mise en marché des bovins de réforme et petits veaux laitiers :

- De faire les démarches nécessaires pour l'installation de caméras dans les débarcadères des encans de vaches de réformes et de rendre disponible la captation des caméras pour consultation ultérieure en cas de litiges ou de questions de la part des producteurs vendeurs.

Le tout est adopté à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Fernand Pelletier, appuyée par M. François Lampron, la résolution suivante est présentée :

OBJET : APPUI AU SECTEUR VEAUX D'EMBOUCHE PAR LA CONFÉDÉRATION DE L'UPA

- CONSIDÉRANT** que les producteurs et productrices de veaux d'embouche du Québec paient, par l'entremise des Producteurs de bovins du Québec, des contributions à la Confédération de l'UPA ;
- CONSIDÉRANT** que ces contributions servent à représenter, défendre, valoriser et répondre aux besoins des productrices et producteurs de veaux d'embouche ;
- CONSIDÉRANT** que les producteurs et productrices de veaux d'embouche du Québec contribuent à l'occupation du territoire agricole, à l'amélioration de la biodiversité, à la gestion durable des sols (rotation des pâturages, gestion de la mise à l'herbe pour les animaux, régénération des prairies)
- CONSIDÉRANT** que les producteurs et productrices de veaux d'embouche du Québec tentent depuis plusieurs années d'obtenir un calcul de leurs coûts de production plus réalistes et qu'ils ne sont pas admissibles à plusieurs programmes financiers offerts par le gouvernement ;
- CONSIDÉRANT** que ces faits et demandes sont peu présents dans le discours des représentants de la Confédération de l'UPA sur la place publique ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, il est **unaniment** résolu par LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE VEAUX D'EMBOUCHE DE LA MAURICIE réunis en atelier de demander au Comité de mise en marché des veaux d'embouche :

- De faire les démarches nécessaires auprès de la Confédération de l'UPA pour que le secteur veau d'embouche ne soit pas oublié dans les messages de ses représentants et fasse l'objet de la même visibilité médiatique et représentation politique que toute autre spécialité membre de l'UPA.

Le tout est adopté à l'unanimité.

16. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ATELIER

Sur la proposition de M. Louis-Jospeh Beaudoin appuyée par M. William Gélinas, les résolutions et rapports des ateliers sont adoptés à l'unanimité.

17. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Sur la proposition de M. Rémi Jalbert, appuyée par M. Marc-Antoine Masson, la résolution suivante est présentée :

OBJET : PROTECTION DE LA GESTION DE L'OFFRE

CONSIDÉRANT la position de neutralité prise par le conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec pour le projet de loi C-282 ;

CONSIDÉRANT que le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers est membre à part entière des Producteurs de bovins du Québec ;

CONSIDÉRANT que les producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers financent près de 50 % du Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec ;

CONSIDÉRANT que les productions sous gestion de l'offre n'ont pas accès à l'assurance stabilisation des revenus agricoles ;

CONSIDÉRANT que cette gestion de l'offre a le même effet que l'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les productions admissibles ;

CONSIDÉRANT qu'au cours des trois dernières négociations commerciales, les producteurs laitiers ont perdu 9 % de leurs droits de production pour compenser d'autres secteurs de l'économie canadienne ;

CONSIDÉRANT qu'en plus des pertes de production, des produits usinés contenant moins de 50 % de produits laitiers viennent éroder 9 % supplémentaires du droit de produire des producteurs laitiers ;

CONSIDÉRANT que les producteurs laitiers estiment avoir amplement contribué à l'économie canadienne ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi C-282 tombe suite à la prorogation du gouvernement, mais que le contexte international met en danger le principe de la gestion de l'offre ;

CONSIDÉRANT que le Fonds de promotion et de publicité à l'acquis des producteurs de bovins de réforme soutient les autres secteurs de production des Producteurs de bovins du Québec ;

CONSIDÉRANT que toute perte dans la gestion de l'offre mettra en péril plusieurs fermes laitières au Québec, occasionnant ainsi une baisse de cheptel ;

CONSIDÉRANT que cette baisse du cheptel rendra les élevages de veaux lourds plus dépendants des importations ;

SUR PROPOSITION D'ÊTRE APPUYÉE, il est **unaniment** résolu par LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE BOVINS DE RÉFORME ET DE PETITS VEAUX LAITIERS DE LA MAURICIE RÉUNIS EN ATELIER de demander aux Producteurs de bovins du Québec :

- De reconsidérer leur neutralité face à la demande d'appui qui vise à soutenir les productions sous gestion de l'offre dans les négociations d'ententes internationales ;
- De supporter toute action prise pour garantir qu'aucune perte de droit de produire ne soit imposée aux producteurs de lait dans le futur.

Le tout est adopté à l'unanimité.



18. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUBSTITUTS À L'AGA DU GROUPE AU PLAN CONJOINT

La secrétaire mentionne que les PBM ont droit à 5 délégués et à 2 substituts. Sur la proposition de M. William Gélinas appuyée par M. Rémi Jalbert, les représentants des différents comités de mise en marché sont nommés comme délégués :

- ➔ Mme Hélène Champagne
- ➔ M. Louis-Joseph Beaudoin
- ➔ Représentant CMMBA — à être nommé par le conseil d'administration
- ➔ M. Steve Beaudry

Tous acceptent leur nomination.

Sur la proposition de M. Louis-Joseph Beaudoin appuyée par M. François Lampron, on nomme M. Fernand Pelletier à titre de 5^e délégué qui accepte sa nomination.

Sur la proposition de M. Claude Lampron, appuyée par M. Fernand Pelletier, on nomme le substitut suivant :

- ➔ M. François Lampron qui accepte sa nomination

Sur la proposition de M. Rémi Jalbert, appuyée par M. Claude Lampron, on nomme le substitut suivant :

- ➔ M. William Gélinas qui accepte sa nomination

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT ET RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Sur la proposition de M. Claude Lampron, appuyée par M. William Gélinas, l'assemblée du groupe au plan conjoint est ajournée et, dans la même proposition, l'assemblée générale annuelle est réouverte.

Le tout est unanime.

20. MESSAGE DU PRÉSIDENT DES PBM

M. Steve Beaudry débute son message en remerciant les administrateurs et la secrétaire pour leur implication tout au long de l'année. Il remercie aussi les producteurs de lui avoir fait confiance.

Il présente les rencontres à venir et revient aussi sur la dernière année. Il invite les membres à participer aux diverses réunions et activités à venir.

21. MESSAGE DU REPRÉSENTANT DE LA FUPAM

M. Martin Marcouiller, président de la FUPAM, prend la parole et informe l'assistance des grands dossiers sur lesquels la Fédération régionale de l'UPA Mauricie s'est penchée durant l'année 2024 :

- | | |
|---|--|
| • Éoliennes | • Le centième anniversaire de l'Union souligné à l'Expo TR |
| • Protection des terres | • Portes ouvertes |
| • Mobilisation des producteurs | • Dons de Noël |
| • L'assemblée générale annuelle de l'UPA Mauricie | • Journée champêtre |
| • Accueil des nouveaux producteurs | • Aménagement du territoire |
| • Le comité Relève et mixité en action | • Plan d'agriculture durable |
| • Promotion et valorisation | • Les services de la fédération régionale |

22. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUBSTITUTS À L'AGA DES PBQ

Sur la proposition en bloc de M. Louis-Joseph Beaudoin, appuyée par M. William Gélinas, les représentants à l'AGA des PBQ et du groupe au Plan conjoint des producteurs et productrices de bovins du Québec sont désignés, soit :

Délégués	Substituts
Représentant BA	M. François Lampron
M. Steve Beaudry	M. William Gélinas
M. Louis-Joseph Beaudoin	
Mme Hélène Champagne	
M. Fernand Pelletier	

Après consultation, tous acceptent leur nomination.

23. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DES PBM

La secrétaire mentionne que selon le règlement du syndicat :

« Le Syndicat est régi par un conseil d'administration composé d'un maximum de huit (8) membres (un [1] représentant(e) et un [1] substitut bovins de réforme, un [1] représentant(e) et un substitut bouvillons d'abattage, un [1] représentant(e) et un substitut veaux d'embouche, un [1] représentant(e) veaux de grain et un [1] représentant(e) veaux de lait.) »

« Pour chacun des secteurs de production, les huit (8) représentants et substituts des comités de mise en marché prévus au plan conjoint des Producteurs de bovins du Québec sont d'office administrateurs du Syndicat ».

Le conseil d'administration sera donc composé de :

- ➔ M. Steve Beaudry (veaux d'embouche) ;
- ➔ Mme Hélène Champagne (bovins de réforme) ;
- ➔ M. Alphonse Pittet (substituts bovins de réforme) ;
- ➔ M. Louis-Joseph Beaudoin (veaux de grain) ;
- ➔ À être nommé par le conseil d'administration (bouvillons d'abattage) ;
- ➔ À être nommé par le conseil d'administration (substitut bouvillons d'abattage) ;
- ➔ Poste vacant (veaux de lait) à pourvoir par le conseil d'administration ;
- ➔ François Lampron (substitut veaux d'embouche) ;

24. DIVERS

La secrétaire mentionne que tous les participants peuvent se procurer leur t-shirt des PBM à la sortie de la réunion.

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

William Gélinas, la séance est levée à 16 h. Le tout est adopté à l'unanimité.

Steve Beaudry, président

Josée Tardif, secrétaire

Représentants 2025

Le conseil d'administration des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) est administré par huit (8) membres répartis sur le territoire du Syndicat. Ces derniers sont :

Les Producteurs de bovins de la Mauricie  LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE			
CONSEIL DE DIRECTION 2025			
Président Représentant Veaux d’embouche		Steve Beaudry Ferme Steve Beaudry Senc	
Vice-Présidente <i>Représentante</i> Bovins de réforme et veaux laitiers		Hélène Champagne Ferme Guychamp Senc	
3^e membre de l’exécutif Substitut Bovins de réforme		Alphonse Pittet Ferme Pittet inc (La)	
CONSEIL D’ADMINISTRATION 2025			
Administrateur Représentant Veaux de grain		Louis-Joseph Beaudoin Ferme Boblé inc.	
Administrateur <i>Substitut « observateur »</i> Veaux d’embouche		François Lampron Ferme Maxigrain	
Administrateur Représentant Bouvillons d’abattage		Claude Lampron 9078-1170 Québec inc.	
Administrateur Administrateur bovins		William Gélinas	
Administrateur <i>Substitut</i> Bouvillons d’abattage		Nicolas Lampron	
Poste Relève <i>Non votant</i>		Kevin Montplaisir	
Secrétaire	Josée Tardif, agr	230, rue Vachon Trois-Rivières (QC) G8T 8Y2	   819 378-4033, poste 249 819 371-2712 jtardif@upa.qc.ca

DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS 2025		
NOM DES DÉLÉGUÉS	FÉDÉRATION	PLAN CONJOINT
Claude Lampron - BA	☒	☒
Steve Beaudry - VE	☒	☒
Louis-Joseph Beaudoin - VG	☒	☒
Hélène Champagne - BR	☒	☒
Fernand Pelletier - VE	☒	☒
NOM DES SUBSTITUTS	FÉDÉRATION	PLAN CONJOINT
William Gélinas - VG	☒	☒
François Lampron – VE	☒	☒

REPRÉSENTANTS ET SUBSTITUTS AUX COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ 2025		
COMITÉ	REPRÉSENTANT	SUBSTITUT
Bovins de réforme	Hélène Champagne	Alphonse Pittet
Bouvillons d'abattage	Claude Lampron Nommé par le CA des PBM	Nicolas Lampron Nommé par le CA des PBM
Veaux de grain	Louis-Joseph Beaudoin	William Gélinas
Veaux d'embouche	Steve Beaudry	François Lampron SUBSTITUT NON-VOTANT
Veaux de lait	Vacant	Vacant

Représentants de la production bovine aux syndicats locaux de la Fédération de l'UPA de la Mauricie en 2025

Syndicat de l'UPA	Représentant
Des Chenaux	Vacant, nommé par le SL (Sylvain Dessureault)
Haute-Mauricie	Vacant
Maskinongé	Steve Beaudry
Mékinac	Alphonse Pittet

Rapport des activités 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Au cours de l'année 2025, les PBM ont tenu six réunions du CA :

- CA du 23 janvier 2025
- CA du 7 février 2025
- CA du 18 mars 2025
- CA du 16 juin 2025
- CA du 30 septembre 2025
- CA du 16 décembre 2025

En plus de passer en revue les activités des différents comités de mise en marché, voici les sujets généraux qui ont retenu principalement notre attention lors de ces rencontres :

- ❖ Assemblée générale annuelle (AGA) des PBM et des PBQ ;
- ❖ Études des résolutions ;
- ❖ Suivis des dossiers PBQ ;
- ❖ Finances et budget des PBM ;
- ❖ Plan d'action 2025 ;
- ❖ Promotion et Dons de Noël ;
- ❖ Soirée veau d'embouche ;
- ❖ Souper-conférence ;
- ❖ Symposium laitier et Soirée INPACQ Bovins de boucherie ;
- ❖ Aide à la formation et aux producteurs ;
- ❖ Congrès bœuf ;
- ❖ État des marchés ;
- ❖ ASRA et sécurité du revenu
- ❖ Plan de durabilité et de biosécurité

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

AGA DES PBM

Les Producteurs de bovins de la Mauricie ont tenu leur assemblée générale annuelle le 7 février 2025 à La Porte de la Mauricie. La participation était semblable à 2024 avec vingt et une (21) personnes, dont 11 producteurs avec droit de vote.

Les membres présents, suite à une consultation, étaient en faveur à l'unanimité avec la proposition des PBQ de mettre en place un Programme de soutien aux entreprises en croissance. Les producteurs de bovins de réforme de la Mauricie étaient en accord à l'unanimité avec une hausse de la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 1,05 \$ par veau laitier mis en marché, applicable à compter du 1er novembre 2025.

Les résolutions suivantes furent adoptées : protection de la gestion de l'offre, information aux producteurs des bovins livrés à l'encan (caméra) et demande d'appui du secteur veau d'embouche par la confédération de l'UPA.

Il n'y a eu aucun changement à la composition du conseil d'administration.

AGA DES PBQ

Plus de 250 producteurs et intervenants, dont les délégués de la Mauricie, étaient présents pour participer à l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec qui avait lieu à l'hôtel Le Concorde à Québec les 25 et 26 mars 2025. L'événement marquait les 50 ans des PBQ. Durant son discours, le président des PBQ, M. Sébastien Vachon, est revenu sur les circonstances ayant mené à la création de l'organisation et sur ses principales réalisations, tout en insistant sur les valeurs fondamentales qui ont guidé plusieurs générations de producteurs jusqu'à aujourd'hui. L'AGA 2025 fut également l'occasion de lancer la première stratégie de durabilité des PBQ. Celle-ci prévoit pour la prochaine décennie une série d'actions pour soutenir et accompagner les producteurs afin d'avoir des fermes plus prospères et résilientes.

Le programme de soutien aux entreprises en croissance des PBQ et la hausse de la contribution spéciale pour la production et la mise en marché des veaux laitiers, de 1,05 \$ par veau laitier mis en marché, applicable à compter du 1er novembre 2025, ont été adoptée à la majorité par les délégués lors de l'AGA.

SOIRÉE VEAUX D'EMBOUCHE



Les Producteurs de bovins de la Mauricie ont organisé leur « 5 à 7 Veau d'embouche » le 20 mars 2025 à Yamachiche. Un total de 33 producteurs et productrices de la Mauricie et de Lanaudière étaient présents.

À cette occasion, Mme Mélanie Lachance, agronome et coordonnatrice de la filière bovine pour Nova Bœuf, était sur place accompagnée de M. Yannick Sauvé, directeur mise en marché bouvillon d'abattage aux PBQ, pour présenter leur conférence « De la génétique à la qualité de la carcasse : défis et opportunités pour l'avenir ». Les participants ont pu en apprendre davantage sur les besoins et critères de qualité recherchés par l'industrie et sur la manière dont la génétique peut aider à les atteindre. M. Sylvain Lefebvre, directeur du développement des affaires au Centre d'insémination artificielle du Québec, a terminé cette soirée avec une conférence intitulée « Comment l'insémination artificielle peut-elle améliorer la génétique de vos troupeaux ? ».

SOUPER-CONFÉRENCE



Les Producteurs de bovins de la Mauricie ont tenu un souper-conférence portant sur la Biosécurité et le Marché nord-américain de la viande bovine le 16 octobre 2025 au Domaine de Jorane de Saint-Narcisse.

Pour l'occasion, Mme Laurie Noiseux, agronome et directrice mise en marché - veau d'embouche, bouvillon, bovin de réforme et veau laitier aux Producteurs de bovins du Québec, était présente pour faire un survol de l'état des marchés de la viande bovine.

Les participants ont pu en apprendre davantage au sujet des tendances et de l'évolution du marché de la viande bovine et des répercussions sur le prix de marché des différents types de bovins. Mme Noiseux a également fait une mise à jour au sujet de l'ASRA pour le produit veau d'embouche. Mme Sirine El Hamdaoui, agronome et conseillère en environnement et santé animale aux Producteurs de bovins du Québec était également sur place pour une conférence sur la biosécurité. Question de joindre l'utile à l'agréable, les participants ont pu également profiter d'un agréable 5 à 7 pour échanger entre eux et d'un succulent repas provenant du Domaine de Jorane !



PROMOTION

SYMPOSIUM LAITIER DE LA MAURICIE ET JOURNÉE INPACQ BOVIN DE BOUCHERIE

Les Producteurs de bovins de la Mauricie ont commandité et participé à l'organisation du Symposium laitier de la Mauricie du 16 janvier 2025 (via Mme Hélène Champagne) et de la Soirée INPACQ Bovin de boucherie du 29 janvier 2025 à La Porte de la Mauricie (Via Steve Beaudry et Josée Tardif).

DONS DE NOËL



Les Producteurs de bovins de la Mauricie ont fait un don de bœuf haché à Moisson Mauricie—Centre-du-Québec afin de soutenir l'offre d'aide alimentaire en région à l'approche des Fêtes. Sur la photo, on retrouve Mme Cloé Loisel, coordonnatrice au développement de l'approvisionnement chez Moisson Mauricie Centre-du-Québec et M. Steve Beaudry, président des Producteurs de bovins de la Mauricie.

SOMMAIRE PROMOTION

Journée INPACQ 2025	Commandite	300 \$
Symposium Laitier 2025	Commandite	250 \$
Moisson Mauricie	Paniers de Noël	500 \$
Relève agricole de la Mauricie	Commandite	250 \$

ACCUEIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS

Le président, M. Steve Beaudry est allé à la rencontre des nouvelles entreprises bovine au cours de 2025 sur le territoire de la Mauricie. Une trousse « bovine » est remise lors de l'accueil des nouveaux producteurs en région.

SERVICES AUX MEMBRES

TAUREAU DE GÉNÉTIQUE SUPÉRIEURE

Dans le but de favoriser l'établissement de la relève agricole dans la production de veaux d'embouche et d'encourager l'utilisation de génétique supérieure sur les entreprises bovines, les Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) ont décidé d'offrir et de mettre en place une aide financière pouvant aller jusqu'à 600 \$ pour l'achat d'un taureau de génétique supérieure.

AFFICHES BIOSÉCURITÉ

Des affiches de biosécurité ont été réalisées pour les Producteurs bovins de la Mauricie. Il reste des affiches disponibles pour les producteurs désirant en avoir sur leur exploitation.

AIDE À LA FORMATION

Les PBM ont remboursé en totalité ou en partie les coûts d'une formation reliée à la production bovine à des producteurs bovins de la Mauricie, membres du syndicat. Le montant maximal admissible est de 100 \$ par entreprise pour chaque formation suivie au cours de l'année.

AUDITS

Nous avons débuté en 2022 la mise en place d'une nouvelle aide : soit de rembourser environ 75 % de la part financière du producteur qui adhère aux audits des secteurs VE, VG, VL et BA (VBP+ ou Veaux certifiés). Six producteurs ont bénéficié de cette aide de 2022 à 2025. Félicitations aux producteurs certifiés VBP+ pour leur travail consciencieux, car ils contribuent à la reconnaissance du programme et de la production bovine québécoise.

REPRÉSENTATIONS

M. Steve Beaudry est président du syndicat des Producteurs de bovins de la Mauricie. Il représente la production bovine au sein du Syndicat de l'UPA de Maskinongé et siège sur l'exécutif. Il siège également au conseil d'administration et au conseil exécutif de la FUPAM et au CAB Mauricie-Portneuf. Il représente les PBQ et est le président du comité provincial CRAAQ — Bovin de boucherie.

M. Louis-Joseph Beaudoin siège sur le comité de mise en marché des veaux de grain et au comité sur les coûts de production des veaux de grain.

Mme Hélène Champagne siège au comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers, au comité biosécurité, au comité transport et au comité semences de boucherie des PBQ. Elle siège également sur la Table de développement de la production biologique et à l'Office des normes générales du Canada. Elle est administratrice aux Producteurs de lait de la Mauricie, est présidente du Syndicat local Des Chenaux, siège à la SAMBA et au CAB Mauricie Portneuf.

M. Claude Lampron a siégé au comité de mise en marché des bouvillons d'abattage.

M. Alphonse Pittet représente la production bovine au sein du Syndicat de l'UPA de Mékinac, il siège également à Holstein Québec, au Conseil québécois des races laitières (CQRL) et à Valacta.

M. William Gélinas siège à la Relève agricole de la Mauricie et aux Producteurs de lait de la Mauricie.

SUIVIS DES RÉSOLUTIONS

Date résolution	Titre	Demande	Traitee au Suivi	Statut
2025-02-07	Protection de la gestion de l'offre	Aux PBQ : 1- De reconsidérer leur neutralité face à la demande d'appui qui vise à soutenir les productions sous gestion de l'offre dans les négociations d'ententes internationales; 2- De supporter toute action prise pour garantir qu'aucune perte de droit de produire ne soit imposée aux producteurs de lait dans le futur.	CA	En cours
2025-02-07	Informations aux producteurs de l'état des bovins livrés à l'encan - Caméra	Au CMMBR : De faire les démarches nécessaires pour l'installation de caméras dans les débarcadères des encans de vaches de réforme et de rendre disponible la captation des caméras pour consultation ultérieure en cas de litiges ou de questions de la part des producteurs vendeurs.	CMMBR	En cours
2025-02-07	Appui au secteur veaux d'embouche par la Confédération de l'UPA	Au CMMME : De faire les démarches nécessaires auprès de la Confédération de l'UPA pour que le secteur veau d'embouche ne soit pas oublié dans les messages de ses représentants et fasse l'objet de la même visibilité médiatique et représentation politique que toute autre spécialité membre de l'UPA.	CMMME l'UPA.	Complétée
2023-02-02	Respect de la préinscription et des ordres d'entrées des veaux aux encans	Au CMMME : 1- De faire le nécessaire pour que l'ordre d'entrées des veaux aux encans ainsi que leur préinscription par le propriétaire-vendeur soient respectés par Réseau Encan Québec lors de la mise en vente des animaux; 2- De mettre en place les mécanismes nécessaires dans la réglementation pour s'assurer de pouvoir intervenir et/ou sanctionner en cas de non-respect de l'ordre d'entrées des veaux ou de leur préinscription par Réseau Encan Québec.	CMMME CMMME	Complétée Complétée
2023-02-02	Prolongation d'un an pour la mise en place du protocole de vaccination obligatoire du troupeau reproducteur	Au CMMME : De reporter au 1er août 2024 l'obligation pour tous les veaux d'embouche commercialisés dans les encans spécialisés de provenir d'un troupeau reproducteur vacciné avec la protection foetale.	CMMME	Complétée
2023-02-02	Ajustement du taux de remplacement des animaux reproducteurs à l'ASRA.	Au CMMME : De faire les démarches nécessaires auprès de la FADO pour qu'elle ajuste le taux de remplacement du troupeau reproducteur à l'ASRA pour le secteur vache veau afin qu'il tienne compte du taux moyen réel de remplacement tel que démontré dans les statistiques de Bovi-Expert et du CMCA.	CMMME	Complétée





Procédures d'élections proposées

Le conseil d'administration des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) est composé de huit (8) administrateurs répartis de la façon suivante :

Un (1) représentant(e) et un (1) substitut bovin de réforme ;
Un (1) représentant(e) et un (1) substitut bouvillons d'abattage ;
Un (1) représentant(e) et un (1) substitut veaux d'embouche ;
Un (1) représentant(e) veaux de grain ;
Un (1) représentant(e) veaux de lait.

DURÉE DU MANDAT

Les administrateurs sont élus pour un (1) an et sont rééligibles.

ÉLECTIONS

Administrateurs

Les administrateurs sont élus à l'assemblée du groupe au Plan conjoint dans chaque atelier :

- Bovins de réforme ;
- Bouvillons d'abattage ;
- Veaux de grain ;
- Veaux de lait ;
- Veaux d'embouche.

Les participants désignent les producteurs qui les représenteront aux comités de mise en marché provinciaux. Ces personnes siégeront au conseil d'administration (CA) des PBM.

Substituts

Chaque atelier désigne ensuite un substitut au représentant.

Composition du conseil d'administration

Pour chacun des secteurs de production, les huit (8) représentants et substituts des comités de mise en marché prévus au plan conjoint des Producteurs de bovins du Québec sont d'office administrateurs du Syndicat.

Étapes à suivre :

Les postes d'administrateurs sont réservés exclusivement aux membres du syndicat en règle.

- 1) Nomination d'un président d'élection, d'un secrétaire et de deux scrutateurs par proposition dûment appuyée.
- 2) Le président d'élection déclare l'ouverture des mises en candidature et le secrétaire d'élection indique le nombre de postes à combler et mentionne les territoires ou secteurs spécifiques d'où doivent provenir les mises en nomination, s'il y a lieu.
- 3) Mise en nomination des candidatures, un poste à la fois, par les membres de l'assemblée (ne demande pas d'appui, ni l'autorisation du nommé).
- 4) Fermeture des mises en nomination.
- 5) Vérification de l'admissibilité des candidats.
- 6) Vérification de l'acceptation des mises en nomination, en commençant par la dernière candidature admissible.
- 7) Si un seul candidat accepte, il est automatiquement élu par acclamation.
- 8) Si plus d'un candidat accepte, on procède aux élections, on peut alors donner une courte période aux candidats pour s'exprimer et on procède ensuite à l'élection à main levée, à moins que la majorité des voix exprimées par les membres présents réclame le vote secret.
- 9) Les scrutateurs ramassent les bulletins, se retirent et effectuent la compilation devant le secrétaire et le président d'élection.
- 10) Le président d'élection déclare élu le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix.
- 11) En cas d'égalité des voix entre deux candidats, le président d'élection tranche entre les deux ou procède au tirage au sort. Il peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote entre ces deux candidats et ne trancher que s'il y a un deuxième partage égal des voix.
- 12) La clôture des élections et la destruction des bulletins de vote, le cas échéant, se font par proposition dûment appuyée.

(30-09-2013)